



## Charente : une journée de promotion de l'apprentissage dans le secteur public

Le 18 février 2025 s'est tenue en Charente une matinée dédiée à la promotion de l'apprentissage dans le secteur public initiée par la DDETSPP de la Charente avec la participation et l'intervention de la CCI de la Charente, de la DREETS Nouvelle-Aquitaine, du secrétariat général commun départemental des services de l'État, du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente, du CNFPT, du Centre hospitalier d'Angoulême et du groupement d'employeurs GE16.

Cet évènement s'adressait à tous les employeurs et acteurs publics du département (fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière) et avait pour ambition de mettre en lumière les enjeux de l'apprentissage dans le secteur public ainsi que les leviers mobilisables par les employeurs.

### L'APPRENTISSAGE DANS LE SECTEUR PUBLIC : QUELQUES CHIFFRES

Alors que le dynamisme de l'apprentissage dans le secteur privé est souvent mis en avant, la fonction publique constitue également un terrain fertile pour l'acquisition de compétences et l'accès à la qualification. En 2024, le secteur public a enregistré 25 039 entrées en apprentissage au niveau national, soit 2.7% des contrats.

A l'échelle régionale cette part est de 2,9 %.

En Charente, 145 contrats d'apprentissage ont été conclus dans le secteur public en 2024, représentant 4,1 % des contrats signés dans le département. Ce chiffre marque une progression de 84 % par rapport à 2018. Cette montée en puissance est soutenue par une volonté des pouvoirs publics de renforcer l'insertion professionnelle des jeunes tout en répondant aux besoins de recrutement des collectivités territoriales, des services de l'Etat mais également des établissements hospitaliers.

S'agissant du niveau de formation préparé (toujours pour la Charente), il se répartit de la manière suivante :

- 61,6 % des contrats ciblent une formation de niveau 5 à 7 (Master, grandes écoles...),
- 38,4 % des contrats ciblent une formation de niveaux 3 (CAP) et 4 (BAC).

Enfin le taux de rupture ressort à 11,6 %, soit un taux sensiblement plus bas que celui observé dans le secteur privé.

### PARTI DES POINTS CLÉS DE L'INTERVENTION : LA MUTUALISATION

La présentation a notamment porté sur le cadre et le financement de ainsi que sur les modalités de prise en charge des formations dans les trois versants de la fonction publique. A cet effet la Circulaire n° 6394-SG du 10 mars 2023 relative au renforcement du recrutement d'apprentis dans la fonction publique pour les années 2023-2026, toujours en vigueur, a été rappelée et le CNFPT est intervenu pour présenter les modalités de prise en charge des formations pour 2025.

L'exploration des possibilités de mutualisation des contrats d'apprentissage dans le secteur public a été l'un des sujets clés abordé. Dans ce cadre le « GE 16 » a présenté les groupements d'employeurs. La participation à un groupement d'employeur permet aux employeurs publics d'externaliser une grande partie des démarches administratives et de répondre aux difficultés de financement des contrats qu'ils peuvent rencontrer, tout en renforçant l'insertion professionnelle des jeunes en améliorant la qualité de leur formation et leur capacité à intégrer le monde du travail. Il est ressorti que la participation, même ponctuelle, à un groupement d'employeur est non seulement possible mais très simple à mettre en place.

Autre dispositif de mutualisation : le partage de formation entre plusieurs employeurs public (ou entre un employeur public et une entreprise privée) en application de l'**article D6271-1 du code du travail**. Ce dispositif est mobilisable lorsqu'un employeur public ne peut assurer l'ensemble des tâches nécessaires à la formation pratique d'un apprenti. Dans ce cas, une convention est mise en place, par l'employeur, avec une ou plusieurs autres structures d'accueil (2 maximum) afin de compléter la formation de l'apprenti. Cette convention fixe les modalités d'exécution du contrat et de partage de la rémunération. Cette mutualisation permet à l'apprenti d'acquérir des compétences dont il a besoin dans un cadre adapté (+ de 50% de la formation chez l'employeur, un MA d'apprentissage par structure d'accueil).

Comme l'a souligné Pascale Blondy, cheffe du service inclusion et emploi à la DDETSPP de la Charente : « La mutualisation des contrats représente une véritable opportunité pour ouvrir l'apprentissage à davantage de jeunes, tout en répondant aux besoins des collectivités en matière de compétences ».

### VALORISER LES PARCOURS : TÉMOIGNAGES ET RETOUR D'EXPÉRIENCES

La matinée a été également ponctuée par des témoignages d'apprentis, d'employeurs et de maîtres d'apprentissage, illustrant de façon concrète les bénéfices de l'apprentissage à travers leurs retours d'expériences.

Parmi les exemples marquants, le Centre hospitalier d'Angoulême a présenté sa politique volontariste en faveur de l'apprentissage. L'apprentissage trouve sa place dans des parcours de formation mixtes, pour couvrir en règle générale les dernières années du cycle considéré. Cette politique cible également l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap (15 recrutements depuis 2016 ayant bénéficié du soutien du FIPHFP pour adapter les postes de travail et assurer un accompagnement socio-pédagogique personnalisé). Cette démarche s'inscrit dans une stratégie plus large de valorisation de la marque employeur, visant à attirer et fidéliser les apprentis grâce à des actions concrètes en matière de recrutement et d'intégration. Le Centre hospitalier d'Angoulême privilégie notamment les recrutements de proximité pour favoriser le maintien dans l'emploi à l'issue de la formation. En définitive 50% des apprentis restent en poste à l'issue de leur formation.

Cette matinée de promotion de l'apprentissage dans le secteur public aura été l'occasion de rencontres riches et stimulantes, propices au partage d'expériences entre les différents acteurs de l'apprentissage. Les échanges ont mis en lumière les nombreuses opportunités qu'offre l'apprentissage dans le secteur public, en facilitant l'insertion des jeunes, des personnes en situation de handicap ou en reconversion. Au-delà de l'information transmise, ces moments de dialogue ont contribué à déconstruire certaines « idées reçues », ouvrant ainsi la voie à une mobilisation accrue du secteur public en faveur de l'apprentissage.

### QUELQUES RESSOURCES UTILES

#### ■ le support de la matinée :

■ **les guides** : · <https://www.anfh.fr/guide-apprentissage>  
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/guide-relatif-lapprentissage-destination-des-employeurs-publics> · Précis de l'apprentissage | Travail-emploi.gouv.fr | Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles · 12892-guide-apprenti-v10.1.pdf

#### ■ Outils pour déposer votre offre/trouver votre candidature

<https://www.pass.fonction-publique.gouv.fr>  
<https://www.cmonalternance-na.fr>  
<https://labonnealternance.apprentissage.beta.gouv.fr>

Plateforme pour déposer vos contrats d'apprentissage : [Nouvelle plateforme CELIA pour la saisie en ligne du cerfa contrat d'apprentissage dans le secteur public](#)

Consulter [le diaporama](#)

